

# COMPTE-RENDU

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 06 avril 2012

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers qui assistent à la séance : 8

Le six avril deux mil douze à 20 h 30, les membres du conseil Municipal de la commune de LYS ST GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MARTERER Gérald, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 31 mars 2012.

Présents : DESSOUBRAIS Jean-Luc, AUGENDRE Michel, BALLEREAU Pascal, GEORGES Liliane, BALLEREAU Véronique, DURIS Ludovic, JAMET André

Absents excusés : ROBERT Nicole, BRE Cécile, VIAUD Jean-Louis  
Secrétaire de séance : DURIS Ludovic

### **2012-08 Vote des taux d'imposition**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de l'Etat de Notification des Taux d'Imposition de l'année 2011 concernant la taxe d'habitation, les taxes foncières et la CFE de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition de la commune pour l'année 2012.

La taxe d'habitation s'élève donc à 20.35%, la taxe foncière sur le bâti à 8.79%, la taxe foncière sur le non bâti à 30.12% et la CFE à 20.10%

### **2012-09 Vote du budget communal 2012**

Le Conseil Municipal après avoir examiné chaque proposition vote à l'unanimité :

- Le budget unique- principal commune – 2012 qui s'équilibre pour la section de fonctionnement à la somme de 234 270.12 € et 249 599.97 € pour la section d'investissement.

## **2012-10 Schéma Régional Climat Air Energie**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code de l'urbanisme ;

**Vu** la loi de programme sur les ZDE n°2005-781 du 13 juillet 2005 ;

**Vu** la circulaire interministérielle du 19 juin 2006 relative à la création de ZDE ;

**Vu** la loi d'engagement national pour l'environnement n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle 2 », version consolidée au 17 juillet 2011 ;

**Considérant** la contribution des communes de Buxières d'Aillac et de Gournay, membres de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne et sous son couvert au travers de sa compétence en éolien, dans le cadre de la consultation par le Conseil Régional et la Préfecture de la région Centre suite à la réunion du 11 juillet 2011 ;

**Considérant** la participation de la Communauté de Commune du Val de Bouzanne, au travers de son président Monsieur Guy GAUTRON, lors de la séance publique au sein du Conseil Régional de la région Centre en date du 21 novembre 2011 ;

Le Conseil Municipal,

**Délibère** en faveur du Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) et notamment du Schéma régional éolien (SRE) de la région Centre dans sa version telle que présentée en enquête publique en date du 20 février 2012

**Demande** le rattachement de la Commune de Maillet au SRCAE ;

**Souhaite** mentionner son inquiétude quant aux différences manifestes entre la réponse apportée par le SRE et les puissances et zones propices défendues lors de la réunion du 21 novembre 2011.

## **2012-11 Schéma Régional d'organisation de la Santé**

Monsieur le Maire informe de ce que les médecins de NEUVY-SAINT-SEPULCRE, consultés par un représentant de l'Union Régionale des Professionnels de Santé, sur un projet de carte des territoires classés en zones fragiles en matière de santé, ont fait part du projet de découpage à Monsieur Guy GAUTRON Président de la CDC du VAL de BOUZANNE.

Celui-ci a été élaboré par l'Agence Régionale de Santé (ARS) en s'appuyant sur les bassins de vie déterminés par l'INSEE.

Il apparaît que trois communes de la CDC du VAL de BOUZANNE : MERS-SUR-INDRE MONTIPOURET et FOUGEROLLES ont été rattachées au Bassin de vie de LA CHATRE, ce qui laisse au bassin de vie de NEUVY-SAINT-SEPULCRE un territoire d'environ 4000 habitants et gonfle artificiellement le taux d'offre de soin. Ainsi, avec ses cinq médecins libéraux basés à CLUIS et NEUVY-SAINT-SEPULCRE et son bassin de vie amputé de 3 communes ramené à 4 000 habitants, le bassin de vie de NEUVY-SAINT-SEPULCRE apparaît comme le territoire le mieux pourvu de la Région Centre.

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, approuve la délibération du Conseil Communautaire sur le Schéma Régional d'organisation de la santé.

.**s'oppose** à ce découpage et demande à que tout le territoire de la CDC et les habitants correspondant soit pris en compte pour déterminer le niveau de l'offre de soins sur le territoire de la CDC ;

. **s'insurge** contre l'utilisation des « Bassins de Vie » en matière d'offre de soin. Les études de l'INSEE préalables à la détermination des bassins de vie sont anciennes et antérieures au développement des nouvelles formes d'intercommunalité.

. **demande** à ce que l'ARS prenne en compte la totalité du territoire de la CDC du VAL de BOUZANNE pour calculer l'offre de soins et élaborer le Schéma Régional de l'Organisation de la Santé.

### **2012-12 Election d'un nouveau délégué au sein du nouveau Syndicat départemental d'énergies de l'Indre.**

**Vu** l'arrêté N° 2012110-0007 du 19 avril 2012, portant fusion de l'ensemble des Syndicats d'électrification du département de l'Indre dans le cadre de la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de l'Indre.

**Considérant** que la fusion implique une nouvelle élection des délégués au sein du nouveau comité syndical.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de désigner Monsieur Gérard MARTERER délégué titulaire de la Commune de LYS ST GEORGES afin de siéger au comité territorial du pays de La Châtre en Berry conformément aux statuts du syndicat départemental d'énergies de l'Indre.

Le secrétaire de séance,  
Ludovic DURIS

Le Maire,  
Gérald MARTERER

Les conseillers,